

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

-----

**CANTON DE ROYAN**

-----

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 11.092

L'An deux Mille Onze, le 21 avril à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 15 avril 2011

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 15 avril 2011

**ETAIENT PRESENTS** : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. COASSIN, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, M. GUIARD, M. LABIA, Mme MAIRE, M. MEGLIO, M. MERLE, M. PAVON, M. PRUDENCIO, M. REVOLAT, Mme ROY, M. SERVIT, conseillers municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES** : M. CAU représenté par M. GIRAUD  
M. DENIS représenté par M. MERLE  
Mme DUMAS représentée par M. PRUDENCIO  
Mme FAUQUET-MOLL représentée par Mme DAUZIDOU  
M. PATRUX représenté par M. FILOCHE  
Mme SERRE représentée par Mme LECOMTE

**ETAIENT ABSENTS-EXCUSES** : M. CHABASSE, M. LAPOUGE, Mme LEFEBVRE

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 30

Mme DESCHANP a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : **CESSION DE PARCELLES DE TERRAIN A BATIR NON VIABILISEES, CADASTREES SECTION AR n° 17p et AR n° 22p, SISES « LE BOIS EN RATOIRE » ROUTE DE MAISONFORT A ROYAN A MONSIEUR ET MADAME ALFRED MENARD**

**RAPPORTEUR** : Mme PELTIER

**VOTE** : UNANIMITE

Monsieur et Madame Alfred MENARD ont fait part le 07 mars 2011, de leur volonté d'acquérir une partie de la parcelle de terrain à bâtir, non viabilisée, d'une superficie de 70 m<sup>2</sup>, sous réserve de bornage, cadastrée section AR n° 17p, sise « Le Bois en Ratoire », route de Maisonfort à ROYAN, et d'une partie de la parcelle de terrain à bâtir, non viabilisée, d'une superficie de 55 m<sup>2</sup>, sous réserve de bornage, cadastrée section AR n° 22p, sise « Le Bois en Ratoire », route de Maisonfort à ROYAN, pour une surface totale de 125 m<sup>2</sup>

Par promesse d'achat, en date du 18 mars 2011, ceux-ci se sont engagés à acquérir ces terrains au prix global net vendeur de 6.250 €. ( six mille deux cent cinquante euros).

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du rapporteur,
- VU l'avis du Service du Domaine en date du 2 février 2011,
- VU la promesse d'achat signée de Monsieur et Madame Alfred MENARD, en date du 18 mars 2011,
- APRÈS en avoir délibéré,

### DÉCIDE

- de céder à Monsieur et Madame Alfred MENARD, une partie de la parcelle de terrain à bâtir, non viabilisée, d'une superficie de 70 m<sup>2</sup>, sous réserve de bornage, cadastrée section AR n° 17p, sise « Le Bois en Ratoire », route de Maisonfort à ROYAN, et d'une partie de la parcelle de terrain à bâtir, non viabilisée, d'une superficie de 55 m<sup>2</sup>, sous réserve de bornage, cadastrée section AR n° 22p, sise « Le Bois en Ratoire », route de Maisonfort à ROYAN, pour une surface totale de 125 m<sup>2</sup>.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer l'acte authentique à intervenir ;
- de désigner Maître Hugues LE BRETEVILLOIS, Notaire à Royan, 1 boulevard Cordouan, pour rédiger l'acte de vente

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 26 avril 2011

Pour le Député-Maire,  
Le Premier Adjoint  
Bernard GIRAUD



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

La Rochelle, le 2 février 2011

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE LA CHARENTE-MARITIME



Monsieur le Député-Maire  
de Royan

**ADRESSE POSTALE :**

Service FRANCE DOMAINE  
14, rue Réaumur 17021 LA ROCHELLE CEDEX

Hôtel de ville  
80, avenue de Pontailiac  
17205 ROYAN CEDEX

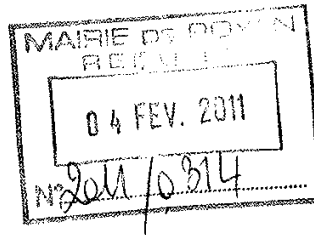
**BUREAUX :**

FRANCE DOMAINE  
7, rue Porte Neuve 17021 LA ROCHELLE CEDEX  
Téléphone : 05 46 30 08 73  
Télécopie : 05 46 30 18 35  
Courriel : tgdomaine017@dgfip.finances.gouv.fr

**POUR NOUS JOINDRE :**

Affaire suivie par : Aurélie BOUCHET  
Téléphone : 05 46 34 23 44

RC 2011-306V0144



**Objet : Avis du domaine**

Réf. : Votre lettre HT/SM du 24 janvier 2011  
Affaire suivie par: Hubert THOMAS

Monsieur le Député-Maire,

Par lettre citée en référence, vous avez demandé l'avis du service du domaine sur la valeur vénale des parcelles sises à Royan, lieu-dit « Le Bois En Ratoire », cadastrées section AR n° 17 et 22 pour 207m<sup>2</sup> classées en zone 1AU du PLU, appartenant à la commune et dont la cession est envisagée.

Je vous informe, après enquête, que la valeur vénale actuelle de ces biens, compte tenu de leurs caractéristiques et de l'état du marché immobilier local, peut être estimée à :  
207m<sup>2</sup> x 50 €/m<sup>2</sup> = **10350 €.**

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député-Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental  
des finances publiques  
L'inspectrice des domaines,

Aurélie BOUCHET

# PROMESSE D'ACHAT

Nous soussignés, M. & Mme Alfred MENARD

Demeurant 2 Allée du Houx à BRESSUIRE (79300)

Promettons et nous obligeons à acquérir à l'amiable, dans un délai de six mois à compter de la signature des présentes, à la Ville de ROYAN une partie de la parcelle cadastrée section AR n° 17p, pour une surface de 70 m<sup>2</sup>, sous réserve du bornage, et une partie de la parcelle cadastrée section AR n° 22p, pour une surface de 55 m<sup>2</sup>, sous réserve du bornage, sise Le Bois en Ratoire, Route de Maisonfort à Royan, pour une surface totale de 125 m, sous réserve du bornage, sous les charges et conditions ordinaires, moyennant le prix global net de 50 €uros le m<sup>2</sup>, soit 6.250 €uros.

Versons, à la signature des présentes, la somme de 10% de la valeur hors taxes du terrain, par chèque bancaire libellé à l'ordre du Trésor Public.

Au cas où la promesse serait transformée en acquisition par l'acceptation par le Conseil Municipal de la Ville de Royan dans un délai de six (6) mois à compter de la signature des présentes et suivie par la signature d'un acte authentique dans le délai de deux (2) mois, cette somme viendra en déduction du prix d'achat. Dans le cas contraire, elle restera acquise à la Ville à titre d'indemnité pour l'immobilisation du terrain, sauf dans l'hypothèse où la réalisation de la vente ne pourrait intervenir du fait de la Ville.

Acceptons le terrain dans l'état du jour de la signature de la présente.

Nous engageons à prendre en charge les frais et honoraires de l'Agence, du Notaire et du Géomètre, chargés de la régularisation de la vente.

FAIT A ROYAN, LE 18/03/2011

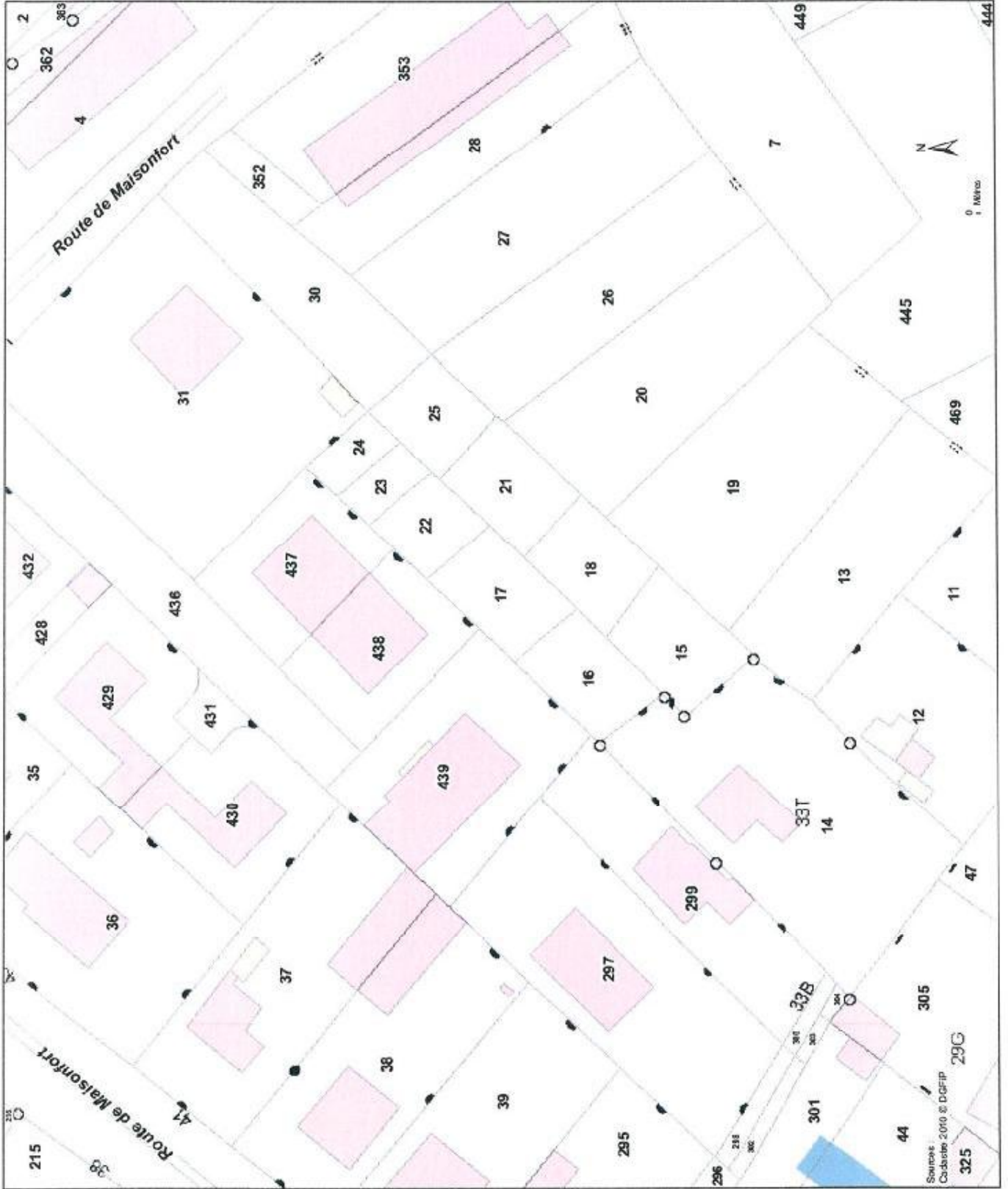
*Lu et approuvé pour la somme  
de six mille deux cent cinquante euros*

PRECISER :

GEOMETRE : SCP Bruno GUINAARD

NOTAIRE : MAITRE HUGUES LE BRETEVILLOIS - 1 BOULEVARD CORDOUAN - 17200 ROYAN

*La mention « lu et approuvé pour la somme de Euros » (en toutes lettres) doit être écrite de la main des promettants avant la signature.*



- Communes
- ▲ Puits
- Pavé
- Camaïote
- Piscine
- Voie Privée
- Bâtiments Durs
- Bâtiments Légers
- Parcelles légitimes
- Parcelles

Impression : 05/04/2011  
444/Reproduction interdite échelle 1 : 558

0 1 Kilomètre



Sauvage  
Cadastré 2010 © DGFIP  
325 29C